

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Adhésion à la Maison de l'Europe

La Mairie de Cenon souhaite adhérer à l'association « la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine » (MEBA) qui est un partenaire privilégié pour aider à la réalisation de nombreux projets concernant les relations internationales. La MEBA est née en décembre 2009, et est soutenue et financée par la ville de Bordeaux, la région aquitaine et Bordeaux Métropole. Depuis 2014, le conseil Général de la Gironde est également membre du conseil d'administration en tant qu'observateur. L'association est située à Bordeaux, 1 place Jean Jaurès, elle a pour objectif d'être à la fois un centre de ressources sur l'Europe, un incubateur de projets européens mais également un lieu de débats et d'échanges entre citoyens. La maison de l'Europe a acquis de la notoriété au fil du temps et est devenue un lieu incontournable d'échanges et de rencontres grand public. Elle dispose également d'un grand réseau (192 partenariats au niveau local et européens dont 129 avec le monde éducatifs, 17 associations et 40 partenariats avec des institutions du type consulats, collectivités, musées, instituts culturels...). L'association a pour mission de valoriser et accompagner les initiatives européennes des territoires et les projets soutenus par l'Union Européenne, de promouvoir la citoyenneté européenne à travers la mobilité et les échanges, et enfin d'être un lien entre le monde économique local et les réalités européennes.

L'adhésion à la Maison de l'Europe serait alors d'une grande richesse pour le service des relations internationales, à la fois pour son réseau, son expertise et sa visibilité. Cela permettrait de valoriser et développer le volet européen de la mairie de Cenon. La ville pourra également renforcer ses partenariats avec l'union Européenne et donc de bénéficier davantage de financement.

De plus, l'association propose un dispositif d'AVEO (Ambassadeurs des Valeurs Européennes et Olympiques) depuis 2015 en partenariat avec les CDOS (Comités Départementaux Olympiques et Sportifs). Il s'agit de jeunes volontaires français et européens, qui représentent environ une dizaine de pays, et qui peuvent intervenir tout au long de l'année au sein de différentes structures adhérentes, **à titre gratuit**. A titre d'exemple, les jeunes ambassadeurs pourraient se mobiliser auprès de la jeunesse cenonnaise dans le cadre du projet Erasmus + actuellement en cours ; ou dans le cadre du projet de demande d'accréditation scolaire qui sera déposé auprès de l'Agence en octobre 2022.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant les valeurs et les positions soutenues par la Maison de l'Europe ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022 DELIBERATION N° 2022-85

Considérant la nécessité pour la ville de Cenon de développer son réseau à l'international et la nécessité d'adhérer à l'association pour pouvoir bénéficier du dispositif des AVEO ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
33 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Accepte l'adhésion à la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine, pour un montant annuel de 200 euros ;
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220530-2022-85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Publication : 10/06/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.